

# Les Matinées de la Maison Du Fleuve Rhône

Philippe DUJARDIN

3 février 2011

## *Sur le moment écologique*

André Micoud, dans son intervention du 5 octobre 2010, a pu définir le « moment » écologique comme une configuration symbolique nouvelle. De cette configuration, il a désigné trois traits constitutifs : une nouvelle temporalisation : le durable ; un nouveau paradigme : le vivant ; un nouveau précepte : la régulation.

Pour ma part, je souhaiterais réinterroger le « moment » écologique en le rapportant au « moment » scientifique et technique qui a été et qui est encore le nôtre. De ce moment scientifique et technique, je désigne quelques caractéristiques.

### **Ce « moment » scientifique et technique a été et demeure prométhéen**

Dans le fil du récit mythique, il s'agit d'entendre que les humains « jouent avec le feu ». Mais il ne s'agit pas, ici, de penser l'accès à la maîtrise du feu, acquisition calée sur l'échelle de temps dite préhistorique. Il s'agit de penser la maîtrise du feu à des fins industrielles. C'est très précisément ce que permet la machine à feu de Newcomen, en 1712. Dès lors que de telles machines permettent de tenir hors d'eau les galeries où s'extrait le charbon de terre, l'ingénieur des mines, britannique, français, ou germanique, a la possibilité de nous faire entrer dans l'ère industrielle.

Mais cette saga prométhéenne ne fait que commencer : elle conduit du souterrain aux étoiles. A compter de la seconde guerre mondiale, l'énergie nucléaire, par fission puis par fusion, reproduit les conditions de production de l'énergie solaire.

### **Ce « moment » scientifique et technique est celui de l'obsolescence accélérée et généralisée**

Voici la définition de l'obsolescence telle que la donne le *Trésor de la langue Française (TLF)* : *diminution de la valeur d'usage d'un bien due non à son usure mais au progrès technique ou à l'apparition de nouveaux produits*. Dérivés de l'anglais, le terme et sa définition sont censés être rentrés dans la langue française dans le courant des années 50, à l'occasion des premières éditions du *Cours d'économie politique* d'un jeune professeur, Raymond Barre. Mais il suffit de se reporter au *Manifeste du parti communiste* de Marx, rédigé en 1848, pour réaliser que l'obsolescence relève du programme constitutif du mode de production capitaliste. L'obsolescence en est la condition initiale et permanente, pour autant que ce mode de production appelle le renouvellement incessant des dites « forces productives », sous l'effet du double ressort de la concurrence et de l'innovation technique et

scientifique. Le cycle ultra-court du « jetable », qu'il s'agisse des biens mais aussi des personnes ( ! ), n'est que l'actualisation d'une condition initiale.

### **Ce « moment » scientifique et technique est celui de l'accumulation généralisée**

L'ère de ladite révolution industrielle et de sa projection sur l'espace-temps de la planète au 20<sup>e</sup> siècle a été, est encore, celle d'une accumulation « sans pareil » des biens, tangibles et intangibles, des savoirs et des compétences, et des humains eux-mêmes.

### **De ce tableau le « moment » écologique est l'effet et le contre-type**

Le « moment » écologique est celui du rappel à l'ordre d'un réel qui s'ordonne sur le mode de l'oxymore : les contraires composent l'un avec l'autre. La destruction, dite créatrice, du processus économique, supposée jouer indéfiniment à l'avantage de la création, s'entend désormais comme création *et* destruction, sans que l'un des termes de la polarité puisse être subordonné à l'autre. Avoir « part au feu » est avoir, aussi, « part maudite ».

Le « moment » écologique est celui, où, au ressort de l'obsolescence est opposé celui de la transmissibilité. A la compulsion du changement est opposée la construction du lignage patrimonial sur un mode trans-générationnel.

A la figure de l'humain « possesseur et maître de toutes choses » sont opposés la figure, modeste, de l'usufruitier, et le principe de responsabilité pour autrui. A la règle exclusive du « paiement comptant » sont opposés les principes de gratuité et de désintéressement. Aux satisfactions diverses que sont censés permettre la capitalisation des savoirs et l'accumulation des biens sont opposés les ressorts de la modération et les quasi oxymores de la « croissance zéro », voire, de la « décroissance ».

### **Le « moment » Maison du Fleuve Rhône**

Ce que ce dispositif institutionnel rend pensable par la réflexivité qu'appellent les trois catégories du patrimoine naturel, du patrimoine industriel et du patrimoine immatériel :

- Il rend pensable *un autre temps*

Ce temps, autre, n'est plus celui de la table rase des préjugés qui configure la pensée religieuse des réformés, au 16<sup>e</sup> siècle, autant que celle, scientifique, d'un Galilée ou d'un Descartes, à la jointure des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. Il n'est plus celui de la discontinuité homme-nature à partir de laquelle s'ordonne le tableau de la sortie de l'état naturel au profit de l'état de civilité construit au fil des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Il n'est pas davantage celui du temps cumulatif et irréversible des « progrès de l'esprit humain » cher aux encyclopédistes.

Le temps, ici travaillé, est celui du continuum nature-homme, ce dernier ne pouvant se prévaloir d'une prééminence légitimant son droit à la domination et à la maîtrise, définitives, des objets naturels. Ce temps est celui où l'homme consent à déposer sa souveraineté et à n'être plus « la mesure de toutes choses ».

Le temps requis est celui de l'assomption d'un passé indéfiniment réinterprété. Le temps pensable se figure spiralé, rétro-processif.

- Il rend pensable d'*autres modes de production de la valeur*

L'économisme ambiant indexe la valeur sur l'utilité, le travail, la rareté. Or le processus patrimonial, qui se déroule depuis près de deux siècles et qui s'amplifie incessamment, autorise une tout autre acception de la valeur. La valeur patrimoniale se constitue, au gré de l'élection des « collectifs patrimoniaux », sur les critères variés de l'ancienneté, de la beauté, de l'exemplarité, de la portée testimoniale... De telles conditions de création de la valeur, dont le culte des reliques aura été l'actualisation médiévale, induisent un rapport au couple paradoxal de l'estimable-inestimable.

- Il rend pensable l'*accès à une catégorie ancienne-nouvelle, celle des biens communs*

Catégorie ancienne que celle du Bien commun, puisqu'elle trame une part de la philosophie politique médiévale. Catégorie ancienne, puisque pouvait être désigné « communiste », sous l'ancien régime français, celui qui était comptable d'un bien communal. Catégorie nouvelle, pour autant qu'elle se pluralise : il ne s'agit plus d'opérer au nom du Bien commun, ni d'administrer un bien communal, mais d'élire des biens désignés comme possiblement communs. Élection susceptible de jouer sur des échelles ouvertes, du microcosme associatif au macrocosme planétaire ; élection pouvant affecter l'infinité des objets posés comme dignes d'estime par un collectif humain. Catégorie novatrice, puisqu'elle permet de desserrer l'étau dans lequel le couple privé/public, qui a configuré notre modernité, nous a tenus et enfermés. Les biens patrimonialisés exposent le paradoxe prometteur suivant : les biens élus l'ont été par « quelques-uns », quelque soit l'échelle où s'ordonne l'activité de ces « quelques-uns ». A ce titre, l'élection d'un bien mis en estime est toujours particulière. Mais l'élection ne vaut que pour autant que le bien élu excède sa particularité. Le label « patrimoine de l'humanité », que l'UNESCO a apposé sur près de mille entités, tangibles et intangibles, n'actualise-t-il pas ce paradoxe d'un « bien de quelques-uns valant pour tous » ?